



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 20 FÉVRIER 2019**

Affiché le : 25 février 2019

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	59
Présents et représentés	:	72
Votants	:	72

Le mercredi 20 février 2019, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 14 février 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers	
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan	
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin	
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge	
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	Du point 12 à la fin de la séance
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel	
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	Du début de la séance au point 35
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny	
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	

Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis	
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis	
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis	
M. François	PELLETANT	Commune de Linas	
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau	Du point 7 à la fin de la séance
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
Mme Florence	LORTON	Commune de Longjumeau	
Mme Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	Du point 17 au point 66
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	Du point 18 à la fin de la séance
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy	
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	Du point 21 au point 66
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry	
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay	
M. David	ROS	Commune d'Orsay	
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay	
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay	
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay	
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan	
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson	
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust	

M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU	
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS	
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX	Du début de la séance au point 35
M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à M. Michel BOURNAT	Du point 36 à la fin de la séance
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA	
M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS	
Mme Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN	Du début de la séance au point 6
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE	
M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN	
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Pierre OLLIER	Du point 21 à la fin de la séance
M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD	
Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL	Du point 17 au point 66
Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE	
M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY	
M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE	

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette	Du début de la séance au point 11
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	Du point 36 à la fin de la séance
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis	
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau	Du point 1 au point 6
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau	
M. Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau	
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy	Du point 21 à la fin de la séance
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy	Du début de la séance au point 16 et du point 67 à la fin de la séance
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy	Du point 1 au point 17
Mme Bouchra	LAOUES	Commune de Massy	
M. Mustapaha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy	Du début de la séance au point 20 et du point 67 à la fin de la séance
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau	

Secrétaire de séance : Mme Catherine DELAITRE

Soit 54 délégués présents et 66 délégués présents et représentés du début de la séance jusqu'au point 6.

Soit 55 délégués présents et 66 délégués présents et représentés du point 7 au point 11.

Soit 56 délégués présents et 67 délégués présents et représentés du point 12 au point 16.

Soit 57 délégués présents et 69 délégués présents et représentés au point 17.

Soit 58 délégués présents et 70 délégués présents et représentés du point 18 au point 20.

Soit 59 délégués présents et 72 délégués présents et représentés du point 21 au point 35.

Soit 58 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 36 au point 66.

Soit 56 délégués présents et 67 délégués présents et représentés du point 67 à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 28 NOVEMBRE ET DU 19 DÉCEMBRE 2018

1.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 28 novembre 2018

1.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2018.

1 VOTE CONTRE : M. Richard TRINQUIER

2 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2018-334 du Conseil communautaire du 19 décembre 2018 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PLH ET LOGEMENT - GENS DU VOYAGE - NUMERIQUE - URBANISME»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Jean-Louis CHINZI	Brigitte PUECH
BURES-SUR-YVETTE	Arnaud POIRIER	Jean-Marc BODIOT
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Martine CINOSI-GIRARD	Elizabeth JACQUOT-HUET
EPINAY-SUR-ORGE	Didier CHINARDET	Pierre MARTEAU
GIF-SUR-YVETTE	Jean-Luc VALENTIN	Jean BERTSCH
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Franck GAUDART	Lucie SELLEM
IGNY	Patricia LECLERCQ	Francis DELAPLACE
LA VILLE DU BOIS	Jean-Pierre MEUR	Robert ARNOULT-LAURENT
LES ULIS	Michèle DESCAMPS	Élisabeth PELTIER
LINAS	Pascal WAILL	Véronique LECLERC
LONGJUMEAU	Rémi BÉTIN	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Françoise PRIGENT	Gilles GUILLAUME
MASSY	Bernard LAFFARGUE Nicolas SAMSOEN	Bouchra LAOUES Sylviane RICARDEAU
MONTLHÉRY	Claude PONS	Isabelle KLJAJIC
NOZAY	Yves FACHE	Cécile GUISEPPONE
ORSAY	Pierre BERTIAUX	Gabriel LAUMOSNE
PALaiseau	Grégoire de LASTEYRIE Michel ROUYER	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Christian PAGE
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Patrick FERNANDES
SAULX-LES-CHARTREUX	Florian DUBOURG	Christian AUGER
VAUHALLAN	Karl CROCHART	Bernard CELLIER
VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Karine CASAL dit ESTEBAN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Jacques FANTOU	
VILLEJUST	Didier MEZIERES	Pierre CAMBON
VILLIERS-LE-BÂCLE	Marie-Christine FOURNEAUX	
WISSOUS	Dominique BOULEY	Florian GALLANT

Commission n°2 : «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – RECHERCHE – INNOVATION - EMPLOI - INSERTION»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marie-Claude FARGEOT	Liliane LEJEUNE
BURES-SUR-YVETTE	Jean-François VIGIER	Catherine LINDECKER
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER	Jean-Paul BENEYTOU
	Rafika REZGUI	
EPINAY-SUR-ORGE	Daniel DRIVIERRE	Dominique DECUGNIERE
GIF-SUR-YVETTE	Yann CAUCHETIER	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Monique DARMON	
IGNY	Vincent DARDARE	Hervé DUTHOIT
LA VILLE DU BOIS	Nicole LEBON	Ibrahim OSSENI
LES ULIS	Babacar FALL	Gérard TESSIER
LINAS	François-Xavier MACEL	Isabelle THIOT
LONGJUMEAU	Florence LORTON	Catherine GAILLARD
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	Gaëtan FEASSON
MASSY	Sylviane RICHARDEAU	Élisabeth PHLIPPOTEAU
	Hella KRIBI-ROMDHANE	
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Christian DUJARDIN
NOZAY	Catherine MARLIÈRE	Didier PERRIER
ORSAY	David ROS	Véronique FRANCE-TARIF
	Raymond RAPHAËL	
PALAISEAU	Pierre COSTI	Hervé PAILLET
	Chrystel LEBOEUF	
SACLAY	Valérie NOVAT	Nathalie THEBAULT
SAINT-AUBIN	Pascal AMBROISE	Françoise BALTHAZARD
SAULX-LES-CHARTREUX	Stéphane BAZILE	Mathias BONNAUD
VAUHALLAN	Isabelle GLASSET	Fabian LOWCZYK
VERRIERES-LE-BUISSON	Dominique LEGOFF	Alexandre LARNICOL
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	
VILLEJUST	Igor TRICKOVSKI	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Emmanuel BONNET	Patrice GILBON
WISSOUS	Chantal CORENWINDER	Corinne GUYOT

Commission n°3 : «DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE – HYDRAULIQUE – AGRICULTURE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Hélène CACHIER	Dominique VOLTZ
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Patricia VINCENT	Nathalie LEANZA
EPINAY-SUR-ORGE	Serge LEBRUN	Didier CHINARDET
GIF-SUR-YVETTE	Thierry FASOLIN	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Brice CAHAREL	Monique DARMON
IGNY	Nathalie FRANCESETTI	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Michel CHARLOT	Jean-Pierre MEUR
LES ULIS	Hervé LEFORT	Fanta DIAKITE
LINAS	Rui MATIAS	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT Gilles GOBRON	Stéphane DELAGNEAU
MARCOUSSIS	Rose-Marie FAVEREAUX	Serge PIPARD
MASSY	Serge MORONVALLE Élisabeth PHILIPPOTEAU	Nicolas SAMSOEN
MONTLHÉRY	Nicole DA COSTA	Michel QUEANT
NOZAY	Denis TOULLIER	Christian FOURNES
ORSAY	Marie-Pierre DIGARD	Didier MISSEWARD
PALaiseau	Véronique LEDOUX	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Jacques DEBRAS	Emmanuel LAUREAU
SAINT-AUBIN	Françoise BALTHAZAR	Djamal ALI-BELHADJ
SAULX-LES-CHARTREUX	Christian AUGER	Isabelle DURANCEAU
VAUHALLAN	François HILLION	Bernard GLEIZE
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Paul MORDEFROID
VILLEBON-SUR-YVETTE	Aurélie WICHEREK-JOLY	
VILLEJUST	Sauveur CONCORDIA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Mattéo GRIMALDI	Régis CHAMP

Commission n°4 : « FINANCES - SCHEMA DE MUTUALISATION - RESSOURCES HUMAINES - SERVICES AUX PETITES COMMUNES »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Brigitte PUECH	Stéphanie VIGUIER
BURES-SUR-YVETTE	Laurence MONSEILLER	Irène BESOMBES
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Olivier BOUCHE	Michelle GEVAUDAN
EPINAY-SUR-ORGE	Véronique FRANCOIS	Serge KOEHL
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Camille CAMOU	Franck GAUDART
IGNY	Frédéric DURO	
LA VILLE DU BOIS	Marcel BRUN	Claude LEPETIT
LES ULIS	Paul LORIDANT	Élisabeth PELTIER
LINAS	François XAVIER-MACEL	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	Christophe KREISS
MARCOUSSIS	Jérôme CAUET	Catherine DELAITRE
MASSY	Pierre OLLIER	Michèle FRERET
MONTLHÉRY	Denis DURAND	Corinne BELOT
NOZAY	Didier PERRIER	Patrice FEILLAUT
ORSAY	Élisabeth CAUX	Astrid AUZOU-CONNES
PALaiseau	Hervé PAILLET	Véronique LEDOUX
SACLAY	Michel SENOT	Jean-Jacques DEBRAS
SAINT-AUBIN	Benoit JULIENNE	Serge BLIN
SAULX-LES-CHARTREUX	Mathias BONNAUD	Stéphane BAZILE
VAUHALLAN	Bernard GLEIZE	François HILLION
VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Dominique LE GOFF
VILLEBON-SUR-YVETTE	Victor DA SILVA	
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Roland CORVISIER	Guillaume VALOIS
WISSOUS	Florian GALLANT	Dominique BOULEY

Commission n°5 : «POLITIQUE DE LA VILLE – SANTE - AFFAIRES SOCIALES»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Hélène PORTELETTE	
BURES-SUR-YVETTE	Emmanuelle GILBERT	Martial PALLUAU
CHAMPLAN	Rose-Marie WALGER	Patricia VERCAIGNE
CHILLY-MAZARIN	Téti-Justin GNADRÉ	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Geneviève BESSE	Jean-Paul CADENAT
GIF-SUR-YVETTE	Martine LAPOUMEYROULIE	Yann CAUCHETIER
	François ROMAIN	
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Lucie SELLEM	Gilles VERMILLON
IGNY	Paulette GORSY	Marie-Laure MALOIZEL
LA VILLE DU BOIS	Marie KARNAY	Catherine JOUAN
LES ULIS	Françoise MARHUENDA	Michèle DESCAMPS
	Sonia DAHOU	
LINAS	Isabelle THIOT	Florence OZEEL
LONGJUMEAU	Evelyne BERTHIER	Colette VINATIER
MARCOUSSIS	Mireille BELLEC	Françoise PRIGENT
MASSY	Bouchra LAQUES	Dawari HORSFALL
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Michel QUEANT
NOZAY	Henri ALQUIER	Michèle WILLEMET
ORSAY	Éliane SAUTERON	Ariane WACHTHAUSEN
PALaiseau	Michelle CHENIAUX	Gilles CORDIER
SACLAY	Isabelle de MONTGOLFIER	Chantal SZYMKOWIAK
SAINT-AUBIN	Dominique GUILLAN	Jean-Charles CAMPISCIANO
SAULX-LES-CHARTREUX	Marie-Dominique GLEYE	Claire GENTIL
VAUHALLAN	Denise GARCIA	Karl CROCHART
VERRIERES-LE-BUISSON	Dominique LEGOFF	Élisabeth ROQUAIN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique ROUSSEAU	
VILLEJUST	Isabelle ARMAND	Cécile CUNY
VILLIERS-LE-BÂCLE	Nadia MAQUET	
WISSOUS	Stéphane DURAND	Françoise FERNANDES

Commission n°6 : «CULTURE – SPORT – COMMUNICATION - TOURISME ET PATRIMOINE»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Liliane LEJEUNE	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Irène BESOMBES	Richard VARSAVAUX
CHAMPLAN	Sylvie CHEVALIER	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Jean-Paul BENEYTOU	Martine CINOSI-GIRARD
EPINAY-SUR-ORGE	Monique NOEL	Ghislaine BADOUIX-VERGNES
GIF-SUR-YVETTE	Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER	Patrick VALADE
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GAUDART	Florence BOUGERET
IGNY	Christian SEGERS	Claire CHARPENTIER
LA VILLE DU BOIS	Anne BERCHON	Dimitri LAVRENTIEFF
LES ULIS	Jean ROZNOWSKI	Jean-Marc ADRAS
LINAS	Rui MATIAS	Serge SOTCHE
LONGJUMEAU	Antoine PULÉ	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Sylvain LEGRAND	Rafik BOUDJEMAI
MASSY	Dawari HORSFALL Michèle FRERET	Pierre OLLIER Mustapha MARROUCHI
MONTLHÉRY	Gérard NIVET	Christian DUJARDIN
NOZAY	Magalie WOJTOWSKI	Laurent KABICHE
ORSAY	Michèle VIALA	Élisabeth DELAMOYE
PALaiseau	Gilles CORDIER	Michelle CHENIAUX
SACLAY	Philippe JACONELLI	Valérie NOVAT
SAINT-AUBIN	Marie-France LAUNET	Ghislaine SOTIROPOULOS
SAULX-LES-CHARTREUX	Stéphane BAZILE	Luc LAFOND
VAUHALLAN	Katia EMIG	Isabelle GLASSET
VERRIERES-LE-BUISSON	Gérard DOSSMANN	Didier MILLET
VILLEBON-SUR-YVETTE	Patrick BATOUFFLET	
VILLEJUST	Estelle QUADJOVIE	Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
VILLIERS-LE-BÂCLE	Luc COYETTE	Nadia MAQUET
WISSOUS	Gilles GARNIER	Stéphane DURAND

Commission n°7 : « MOBILITES - BÂTIMENTS – VOIRIE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Rida RACHIDI
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	Yvon DROCHON
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Maurice LEGOUGE	Jean-François SEZNEC
GIF-SUR-YVETTE	Jean HAVEL	Jean-Luc VALENTIN
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Jean-Pierre LHUISSIER	José DE ALMEIDA
IGNY	Francisque VIGOUROUX	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Jacky CARRÉ	Maurice BOURDY
LES ULIS	Ouiam HAMMAN	Hervé LEFORT
LINAS	Rui MATIAS	William BARSANTI
LONGJUMEAU	Mohamed BOUZZAOUI	Rémi BETIN
MARCOUSSIS	Gilles GUILLAUME	Serge PIPARD
MASSY	Mustapha MARROUCHI	Bernard LAFFARGUE
MONTLHÉRY	Nicole DA COSTA FERNANDES	Jacques GAUCHET
NOZAY	Christian FOURNES	Denis TOULLIER
ORSAY	Stanislas HALPHEN	Frédéric HENRIOT
PALaiseau	Pierre COSTI	Véronique LEDOUX
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Serge FOURGEAUD
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Délia COPEL
SAULX-LES-CHARTREUX	Christian AUGER	Florian DUBOURG
VAUHALLAN	Jean-Laurent PANCIATICI	Taouès COLL
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Louis DELORT
VILLEBON-SUR-YVETTE	Monique BERT	
VILLEJUST	Serge PLUMERAND	Igor TRICKOVSKI
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Laurent POUJOL	Jorge OLIVEIRA DA COSTA

3 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR INTENTER AU NOM DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES ACTIONS EN JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES DANS LE CADRE DES DÉSORDRES ET DE LA NON-EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DE SPECTACLES À PALAISEAU (THÉÂTRE DE LA PASSERELLE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉLEGUE au Président, en matière contentieuse, le pouvoir d'intenter les actions en justice devant les juridictions judiciaires, en 1^{ère} instance, en appel et en cassation, dans le cadre du contentieux relatif à l'exécution du marché négocié spécifique de maîtrise d'œuvre « Opération de réhabilitation et de restructuration de la salle de spectacles à Palaiseau » et du marché n°1300014 de travaux pour le

lot n°2 « Gros-œuvre, Maçonnerie, revêtement de sol dur, faïence » de réhabilitation et de restructuration de la salle de spectacles à Palaiseau (Théâtre de la Passerelle) ;

- PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
- PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

4 - ACTUALISATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACTUALISE le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de la Communauté Paris-Saclay, annexé à la présente délibération.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2019 du budget annexe pépinières qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre		Montants
011	Charges à caractère général	667 858,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 893,00
65	Autres charges de gestion courante	75 000,00
66	Charges financières	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement	4 449,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96
013	Atténuations de charges	23 950,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 500,00
75	Autres produits de gestion courante	784 301,96
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96

INVESTISSEMENT		
Chapitre		Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 449,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		38 500,00

6 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2019 du budget annexe aménagement qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre		Montants
011	Charges à caractère général	1 429 000,00
66	Charges financières	12 600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	12 600,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 454 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 441 600,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	12 600,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 454 200,00

INVESTISSEMENT		
Chapitre		Montants
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 441 600,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 441 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 441 600,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 441 600,00

7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2019 du budget annexe GeMAPI qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre		Montants
65	Autres charges de gestion courante	5 061 440,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 061 440,00
73	Produits issus de la fiscalité	4 735 440,00
75	Autres produits de gestion courante	326 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 061 440,00

- APPROUVE le versement de 326 00 € au titre du SYB pour l'année 2019.

1 VOTE CONTRE : M. Christian LECLERLC

2 ABSTENTIONS : Mme Ouiam HAMMAN, M. Michel ROUYER

8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2019 du budget annexe eau potable qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Chapitre		Montants
011	Charges à caractère général	130 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	138 465,00
022	Dépenses imprévues	12 436,00
023	Virement à la section d'investissement	4 824,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175,92
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	285 349,00
75	Autres produits de gestion courante	1 302,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		286 651,00

INVESTISSEMENT		
Chapitre		Montants
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	4 824,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175,92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 000,00

9 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2019 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir les taux 2018 pour l'année 2019 à savoir :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 23,47 %,
 - la taxe d'habitation (TH) à 8,22 %,
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 0,42 %,
 - la taxe foncière sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) à 3,13 %.
- DECIDE de continuer d'appliquer les intégrations fiscales progressives sur une durée de 12 ans :
 - du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble du territoire de la Communauté Paris-Saclay,
 - du taux de taxe d'habitation (TH) pour les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous,
 - de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour les territoires de l'ex CAPS et de l'ex CAEE.

10 - VOTE DES TAUX 2019 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 aux valeurs suivantes :

Communes	Proposition de taux 2019
BALLAINVILLIERS	6,85%
BURES-SUR-YVETTE	6,12%
CHAMPLAN	4,73%
GIF-SUR-YVETTE	5,59%
GOMETZ-LE-CHATEL	8,40%
IGNY	6,92%
LA VILLE DU BOIS	6,85%
LES ULIS	3,87%
LINAS	6,85%
LONGJUMEAU	5,81%
MONTLHERY	6,85%
ORSAY	5,46%
PALaiseau	4,56%
SACLAY	5,37%
SAINT-AUBIN	4,05%
VAUHALLAN	8,87%
VILLEBON SUR YVETTE	3,42%
VILLEJUST	4,54%
VILLIERS-LE-BACLE	8,28%
VERRIERES LE BUISSON	
WISSOUS	5,09%

1 VOTE CONTRE : M. Michel ROUYER

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA

11 - FIXATION DES MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS LIÉS À LA NOMENCLATURE COMPTABLE M4

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les durées d'amortissement suivantes :

PROCEDURE : AMORTISSEMENT LINEAIRE		Durée
a)	Immobilisations incorporelles	
	Logiciels	2 ans
	Frais relatifs aux documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
	Frais d'études	5 ans
b)	Immobilisations corporelles	
	Voitures	5 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans
	Matériels classiques	6 ans
	Installations et appareils de chauffage	20 ans
	Matériel et outillage technique	10 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
	Installations de voirie	20 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
	Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
	Terrains de gisement (mines et carrières)	Sur la durée du contrat d'exploitation
	Plantations	20 ans
	Bâtiments légers, abris	10 ans
	Bâtiments durables	50 ans
Usine de production d'eau potable, station d'épuration	40 ans	
Poste de relevage des eaux usées	30 ans	
Réseaux d'assainissement	60 ans	
Réseaux d'adduction d'eau	50 ans	
c)	Subventions d'équipement versées (*)	
	Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
	Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
	Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans

- DIT que ces durées s'appliqueront aux acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2018, les amortissements en cours à cette date resteront inchangés ;
- FIXE à 1 500 € TTC le coût unitaire en dessous duquel l'amortissement se fera sur un an.

12 - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de créer la Commission de Contrôle Financier pour la durée du mandat ;
- FIXE à 6 le nombre de représentants membres du Conseil communautaire et à 4 le nombre de représentants d'associations d'usagers ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants membres du Conseil communautaire ;
- DESIGNNE les représentants de l'organe délibérant suivants pour siéger à la Commission de contrôle Financier :
 - M. Franck GAUDART
 - Mme Michèle DESCAMPS
 - M. François PELLETANT
 - Mme Michèle FRERET
 - M. Thomas JOLY
 - M. Igor TRICKOVSKI
- DESIGNNE les président(e)s des associations d'usagers suivantes, ou leur représentant(e), pour siéger à la Commission de Contrôle Financier :
 - L'association ADEZAC
 - L'association Systematic Paris-Région
 - L'association UFC QUE CHOISIR 91
 - L'association US PALAISEAU

6 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE, M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

13 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR EFIDIS AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 11 ROUTE DE MARCOUSSIS A MONTLHERY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 3 934 412 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°90 259 constitué de 7 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des

ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

14 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR LE BAILLEUR VILOGIA AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS AU 47 RUE PIERRE MENDES FRANCE A CHILLY-MAZARIN - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-355 DU 19 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2018-356 du Conseil communautaire du 19 décembre 2018 accordant une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 321 462 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°90841 constitué de 7 lignes de prêt ;
- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 642 924 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°90841 constitué de 7 lignes de prêt ;
- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

15 - APPROBATION DU RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA SEM PARIS SACLAY AMÉNAGEMENT - ANNÉE 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport des administrateurs sur l'activité de la SEM Paris Saclay Aménagement pour l'année 2017 suivant les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du conseil d'administration sur la gestion et la gouvernance d'entreprise ci-annexés ;
- DIT que la présente délibération sera transmise à la Préfecture et à la SEM Paris Saclay Aménagement.

16 - APPROBATION DU RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA SEM ESSONNE AMÉNAGEMENT - ANNÉE 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport des administrateurs sur l'activité de la SEM Paris Saclay Aménagement pour l'année 2017 suivant les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du conseil d'administration sur la gestion et la gouvernance d'entreprise ci-annexés ;

- DIT que la présente délibération sera transmise à la Préfecture et à la SEM Essonne Aménagement.

17 - ZAC QUARTIER DU MOULON - ACCORD SUR LE DOSSIER (PRO) DE LA LISIERE NORD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE son accord à la réalisation de la lisière Nord au sein de la ZAC du Moulon, conformément au dossier technique de Projet (PRO) remis courant 2018 par l'EPAPS ;
- DIT que cet avis sera transmis à l'EPAPS.

18 - ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE ET ZAC DU MOULON : ACCORD SUR LE PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE son accord sur le projet de programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique ;
- DIT que cet avis sera transmis à l'EPA Paris-Saclay ;
- SOUHAITE, par ailleurs, que le programme des équipements publics de la ZAC de Moulon soit actualisé conformément au document ci-annexé afin que les interventions des différentes collectivités soient cohérentes sur les deux opérations d'aménagement ;
- AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE SUR LE QUARTIER DU MOULON AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière sur le quartier du Moulon avec les communes de Gif-sur-Yvette et Orsay, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 précité.

20 - APPROBATION DU RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA SEM ENERGIES POSIT'IF - ANNÉE 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport annuel de gestion 2017 de la SEM Energies Posit'IF.

21 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD POUR UN DÉMONSTRATEUR PÉDAGOGIQUE DE LA VILLE DURABLE - QUARTIER CAMILLE CLAUDEL À PALAISEAU AVEC LA SEM PARIS-SACLAY AMÉNAGEMENT, EDF ET LA COMMUNE DE PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le protocole d'accord, ci-annexé, pour la mise en œuvre d'un démonstrateur smart-city sur le quartier Camille Claudel à Palaiseau entre la ville de Palaiseau, la Communauté Paris-Saclay, la SEM Paris-Saclay Aménagement et EDF ;
- AUTORISE le Président à signer le protocole d'accord, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à ce projet.

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

22 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE BORDEREAU DE TRANSMISSION DE DONNÉES NUMÉRIQUES RELATIF À LA PRODUCTION, À LA CONSOMMATION ET À LA DISTRIBUTION DE GAZ SUR LE TERRITOIRE AVEC GRDF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du bordereau de transmission de données numériques géo référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel, ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer ledit bordereau et tous les documents relatifs à cette affaire.

23 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DU SCHÉMA STRATÉGIQUE DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le projet de Schéma directeur de l'Offre Économique et sa feuille de route opérationnelle.

2 VOTES CONTRE : M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE

4 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Raymond RAPHAEL, M. Michel ROUYER

24 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET PLAN D' ACTIONS DU PARC DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de schéma directeur du Parc de Courtabœuf et sa feuille de route opérationnelle.

25 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ENTREPRISES DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF - ADEZAC POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association ADEZAC pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement d'une cotisation de 5000 euros à l'association ADEZAC correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget concerné.

26 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPAPS POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT INNOVATION " PARIS-SACLAY SPRING " - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'EPAPS pour l'organisation de l'évènement Innovation « Paris-Saclay SPRING » qui se tiendra le 15 mai 2019 à CentraleSupélec à Gif-sur-Yvette ;
- AUTORISE le versement d'une participation financière de 20 000 € à l'EPAPS, pour l'organisation de cet évènement ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'EPAPS ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget concerné.

27 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR « STARTUP FOR KIDS PARIS-SACLAY » AVEC L'ASSOCIATION SCIENTICLUB - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 30 000 euros à l'association SCIENTICLUB pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention 2019 avec l'association SCIENTICLUB et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

28 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À L'ÉVÈNEMENT "START UP FOR KIDS PARIS-SACLAY " AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention entre la Communauté Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.

29 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION SCIENCE ACCUEIL POUR L'ANNÉE 2019 ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association Science Accueil pour l'année 2019 ;
- ATTRIBUE le versement d'une cotisation de 20 000 € à l'association correspondant au montant de l'adhésion pour 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'engagement avec l'association Science Accueil et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

30 - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UNE FLOTTE DE VAE EN LIBRE SERVICE SUR LE PERIMETRE DU CAMPUS PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage pour la mise en œuvre et la gestion d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sur le périmètre du campus Paris-Saclay au vu du rapport de présentation joint en annexe ;
- APPROUVE les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJET REGIONAL EN FAVEUR DU VELO POUR LE PROJET DE DEPLOIEMENT D'UNE FLOTTE DE VAE EN LIBRE SERVICE SUR LE PERIMETRE DU CAMPUS PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vélo régional pour le projet de déploiement d'une flotte de vélos à assistance électrique en libre-service sur le périmètre du campus Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à ses demandes de subventions.

32 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE CIRCULATION POUR LA RESORPTION DE POINTS DE CONGESTION DU SECTEUR A6-N20-D120

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de financement de l'étude de résorption de la congestion A6/A10/A126/N20/D118/D120 ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de financement de l'étude de résorption de la congestion A6/A10/A126/N20/D118/D120 ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019, chapitre et fonctions nécessaires.

33 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE N°1800098 RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le marché public n°1800098 avec la société « Autocars Dominique », et tout document afférant,
- DIT que la mise en œuvre du circuit de navette à Palaiseau, hors participation de la commune de Palaiseau, engendre une dépense supplémentaire d'un montant de 314 012,63 € HT soit 346 620,71 € TTC, hors actualisation, pour la durée du marché public.
- DIT que cette dépense sera inscrite au budget des exercices concernés, chapitre 011 et fonctions 815 nécessaire.

34 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART) POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association GART pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement de 7 571,95 € TTC au GART correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

35 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TRANS.CITE POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association TRANS.CITÉ pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement de la somme de 2 950 € correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article

nécessaires.

36 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SYSTEMATIC PARIS-RÉGION POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 70 000 euros à l'association Systematic Paris-Région pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention 2019 avec l'association Systematic Paris-Région et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

37 - RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AUX MISSIONS LOCALES DES ULIS, DU VAL D'ORGE, ET VITACITE POUR L'ANNEE 2019

37.1 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A LA MISSION LOCALE DES ULIS POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale des Ulis, sise 1 rue de l'Aube – 91940 LES ULIS, pour l'année 2019 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale des Ulis ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 144 378 euros à la Mission Locale des Ulis correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Ne prennent pas part au vote : M. Yann CAUCHETIER, M. Babacar FALL, M. Igor TRICKOVSKI

37.2 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A LA MISSION LOCALE DU VAL D'ORGE POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale du Val d'Orge, sise 27 Avenue de Brétigny – 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, pour l'année 2019 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale du Val d'Orge ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 5 000 € à la Mission Locale du Val d'Orge correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitres et articles nécessaires.

37.3 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION LOCALE VITACITÉ POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Mission Locale ViTaCité, sise 10 Avenue du Noyer Lambert – 91300 MASSY, pour l'année 2019 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec la Mission Locale Vitacité ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 187 763 euros à la Mission Locale Vitacité correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

Ne prennent pas part au vote : Mme Brigitte PUECH, M. Jean-Paul BENEYTOU, M. Francisque VIGOUROUX, Mme Sandrine GELOT, Mme Catherine GAILLARD, M. Vincent DELAHAYE, Mme Sylvianne RICHARDEAU, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Pierre COSTI, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme Dominique LEGOFF, M. Richard TRINQUIER

38 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A ATOUT PLIE NORD-OUEST 91 POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- APPROUVE le versement de la somme de 256 921 euros à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 correspondant au montant d'adhésion pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Ne prennent pas part au vote : M. Téli-Justin GNADRE, M. Yann CAUCHETIER, Mme Florence LORTON, Mme Sylvianne RICHARDEAU, M. Pierre COSTI, Mme Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

39 - OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE A ATOUT PLIE NORD-OUEST 91 POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention portant avance de trésorerie au bénéfice de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2019 ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels.
- DECIDE le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 494 106 € à l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

Ne prennent pas part au vote : M. Téli-Justin GNADRE, M. Yann CAUCHETIER, Mme Florence LORTON, Mme Sylvianne RICHARDEAU, M. Pierre COSTI, Mme Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

40 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C) EN ESSONNE POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs avec l'association Ecole de la deuxième chance en Essonne ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 120 000 euros à l'association Ecole de la deuxième chance en Essonne pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

41 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS MULTI PARTENARIALE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « OBJECTIF EMPLOI » 2019 - 2020 SUR LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en œuvre du dispositif « Objectif Emploi » ;
- APPROUVE les termes de la convention du dispositif « Objectif Emploi » ;
- PREND ACTE de la liste des partenaires institutionnels et associatifs qui s'engagent concomitamment :
 - La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS), co-financeur
 - Le Pôle Emploi
 - L'association « ViTaCité, la Mission Locale »
 - L'association « Atout Plie »
 - L'association de prévention spécialisée « Alliance Prévention »
 - L'association « Agir ABCD »
 - L'association « Humanitaria »
 - L'association « APASO »
- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 11 250 € à l'association « Atout Plie Nord-Ouest 91 » pour la période d'avril à décembre 2019 et 10 000 € pour la période de janvier à août 2020 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat du dispositif « Objectif Emploi » et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Ne prennent pas part au vote : M. Téli-Justin GNADRE, M. Yann CAUCHETIER, Mme Florence LORTON, Mme Sylvianne RICHARDEAU, M. Pierre COSTI, Mme Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

42 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE, LA FERME DE VILTAIN ET TECOMAH DANS LE CADRE DES RANDOS DURABLES - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la ferme de Viltain et TECOMAH dans le cadre des Randos durables 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat et leurs avenants éventuels.

43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION À L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'année 2019 à l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'Île-de-France ;
- APPROUVE le versement de la somme de 2 000 € à l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'Île-de-France ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

44 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION À IDÉAL CONNAISSANCES POUR L'ORGANISATION DES ASSISES DE LA BIODIVERSITÉ À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec IDEAL Connaissances ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et leurs avenants éventuels.

45 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FERME PÉDAGOGIQUE DU BEL AIR POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 13 000 € pour l'année 2019 à l'association des Amis de la Ferme du Bel Air ;
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

46 - APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du projet de Règlement d'attribution du Fonds de soutien aux projets de Développement durable.

47 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les règlements de service « eau potable », ci-annexés, portant sur le territoire de 22 communes de la Communauté Paris-Saclay (hors Sedif) : Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay, Saux-les-Chartreux, Saint-Aubin, Saclay, Vauhallan, Villiers-le-Bâcle, Villebon-sur-Yvette et Villejust ;
- PRECISE que les règlements d'eau potable entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2019 ;
- AUTORISE le président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des règlements d'eau potable.

48 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ACHAT D'EAU POUR 22 COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention d'approvisionnement en eau potable, ci-annexée, avec la Société Eau du Sud Parisien pour les 22 communes de la CPS, hors périmètre Sedif ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexé ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses seront imputées sur le prix de l'eau consommée et facturée à l'abonné par le délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable.

1 ABSTENTION : M. Michel ROUYER

49 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS A LA DSP EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, GOMETZ-LE-CHATEL, LA VILLE DU BOIS, LES ULIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MONTLHERY, NOZAY, ORSAY, SACLAY, SAINT-AUBIN, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLIERS-LE-BACLE, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLEJUST

49.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHERY, NOZAY, ORSAY ET VILLEJUST

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire des communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune de Chilly-Mazarin, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.3 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune d'Épinay-sur-Orge, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.4 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune de Gif-sur-Yvette, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.5 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune de Gometz-le-Châtel, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.6 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DES ULIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune des Ulis, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.7 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune de Longjumeau, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.8 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune de Saulx-les-Chartreux, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.9 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune de Villebon-sur-Yvette, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

49.10 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE SACLAY, VAUHALLAN, SAINT-AUBIN ET VILLIERS-LE-BÂCLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable sur le territoire de la commune des communes de Saclay, Saint-Aubin, Vauhallaan et Villiers-le-Bâcle, et ses annexes ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

50 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION SUR LES MODALITÉS DE POSE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE SUR LA ZAC DU MOULON AVEC L'EPAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention tripartite, ci-annexée, entre l'EPAPS, la Communauté Paris-Saclay et son délégataire Suez Eau France, relative à l'alimentation de la ZAC du Moulon sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

51 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800089 RELATIF A L'ACQUISITION DE CD ET DVD ET BLUE RAY POUR LES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public relatif à l'acquisition et la livraison de CD et DVD et Blue Ray pour les Médiathèques Paris-Saclay à :
 - Le lot n°1 « Acquisition de vidéos sur support DVD et BLUE RAY » à la société ADAV, sise 41 rue des envierges 75020 PARIS, pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un maximum annuel de 70 000 € HT.
 - Le lot n°2 « Acquisition courante de disques compacts, super audio compacts disques (SACED), pour les nouveautés et le réassort » à la société SARL CVS, sise 6/8 rue Gaston Lauriau 93100 MONTREUIL, pour un montant minimum annuel de 8 000 € HT et un maximum annuel de 40 000 € HT.
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

52 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION S[CUBE] ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC S[CUBE] POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association S[cube] ;
- DIT que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 2 000 euros pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Scientipôle, Savoir et Société S[cube] ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 70 000 € ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

53 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À L'ASSOCIATION CAREL ET À L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE POUR LES MÉDIATHÈQUES PARIS-SACLAY POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion aux associations suivantes :
 - Réseau Carel, sise c/o Bibliothèque Publique d'Information - 75197 Paris cedex 04
 - Association des Bibliothécaires de France sise 31 rue de Chabrol - 75010 Paris
- AUTORISE le versement des sommes suivantes au titre des cotisations afférentes à chaque adhésion pour l'année 2019 :
 - 50 € au Réseau Carel
 - 260 € à l'Association des Bibliothécaires de France
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

54 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU CONTRAT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Conseil départemental de l'Essonne l'attribution d'une subvention dans le cadre du Contrat culturel de territoires et de l'Aide à l'investissement culturel pour l'année 2019, au taux maximal ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Essonne.

55 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, sis 1 Boulevard de l'Ecoute s'Il Pleut, 91000 EVRY, pour un montant de 12 520 euros pour l'année 2019 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

56 - ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL POUR LA PERIODE 2019-2024

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ARRETE le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024, tel que présenté en annexe et qui contient :
 - le diagnostic,
 - les orientations stratégiques,
 - le programme d'actions,
 - les monographies communales.
- DIT que l'atteinte des objectifs de livraison des logements a été conditionnée par les élus à la construction des équipements publics nécessaires et au renforcement de l'offre de transport ;
- AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération et notamment la transmission aux communes membres du projet de PLH pour avis ;
- PRECISE que les communes membres ont 2 mois pour émettre un avis et délibérer à compter de l'envoi par la Communauté d'agglomération du projet ;
- DIT que le projet de PLH sera, le cas échéant, modifié pour tenir compte des avis des communes, avant d'être transmis au Préfet de l'Essonne, en vue d'une présentation en Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

4 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, M. Olivier THOMAS, Mm Catherine DELAITRE, Mme Hella KRIBI-ROMDHANE

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADIL 91 ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE PERMANENCES POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de partenariat et de mise en œuvre de permanences avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement en Essonne (ADIL91) ci-annexées ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 29 345 euros, correspondant à la participation financière de la Communauté Paris-Saclay aux services de l'association en 2019 pour un montant de 19 345 euros, ainsi que 10 000 euros correspondant à la mise en œuvre de permanences spécifiques sur le territoire ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat et de mise en œuvre de permanences ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Ne prend pas part au vote : M. Claude PONS

58 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU SIPPAREC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du SIPPAREC, ci-annexé ;
- DIT que le rapport est mis à disposition du public pour information.

59 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA) POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'AVICCA pour l'année 2019 ;
- DIT que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 3 675 € TTC pour l'année 2019 ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires.

60 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION OPEN DATA FRANCE POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association Open Data France pour l'année 2019 ;
- DIT que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 000 € au titre de l'année 2019 ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires.

61 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MÉDECINS DE LA COMMISSION DE RÉFORME ET DU COMITÉ MÉDICAL INTERDÉPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MÉDICALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer avec le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la Commission de réforme et du Comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

62 - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à Madame Béatrice WACONGNE, Trésorière de Palaiseau, receveur de la Communauté d'agglomération, l'indemnité de conseil au taux de 100% du tarif fixé en application du barème prévu à l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé ;
- DIT que cette indemnité d'un montant de 11 415,16 est allouée au titre de l'exercice 2018 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération au chapitre 011 compte 6225 « indemnités au comptables et régisseurs ».

63 - ACTUALISATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-235 du 27 septembre 2017 portant actualisation des indemnités des élus ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour le Président s'élève à 143,30% de l'indice 1027 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Vice-président s'élève à 41,34% de l'indice 1027 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller communautaire délégué s'élève à 41,34% de l'indice 1027 ;
- DIT que le montant mensuel brut de l'indemnité de fonction pour un Conseiller communautaire s'élève à 4,66% de l'indice 1027 ;
- RAPPELLE que les montants précités seront actualisés en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget des années concernées, chapitre, fonction et article nécessaires.

64 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF DE MISE A DISPOSITION DE DONNÉES DE COMPTAGE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET D'ALERTE LIÉES AU NIVEAU DE CONSOMMATION SUR LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC ENEDIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention, ci annexée, de détection d'anomalies sur le réseau d'éclairage public avec Enedis ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

65 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1800085 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DU BEL AIR SUR LE TERRITOIRE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1800085 relatif aux travaux de réfection de l'Avenue du Bel Air sur le territoire de Gif-sur-Yvette à la société COLAS IDFN pour un montant de 357 708,70 € H.T ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

66 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°1800034 DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE GOMETZ À BURES-SUR-YVETTE ET DE LA ROUTE NEUVE À GOMETZ-LE-CHÂTEL - LOT N°2 "ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1800034 relatif au réaménagement de la rue de Gometz à Bures-sur-Yvette et de la route Neuve à Gometz-le-Châtel pour le lot n°2 « enfouissement des réseaux et éclairage public » avec le groupement composé de STPEE et BOUYGUES, pour un montant de 15 156 € HT, portant le montant de ce lot à 668 585,20 € HT ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

67 - ZAC QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE : AVIS SUR LE PROJET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON PLATEAU-VALLÉE - SENTIER EDMÉ FRANÇOIS JOMARD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier technique projet (PRO) remis le 8 novembre 2018 par l'EPA Paris-Saclay relatif au réaménagement du sentier Edme François Jomard à Palaiseau ;
- DEMANDE la prise en compte des prestations suivantes dans le cadre de l'élaboration finale du projet :
 - rénovation de l'éclairage public en conservant si possible les implantations et les mâts (lanternes à leds et déclenchement par détection de présence)
 - enfouissement des réseaux aériens
- DIT que cet avis sera transmis à l'EPA Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

68 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION À AIRPARIF POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association Airparif pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation de 14 280 euros pour l'année 2019 ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget.

69 - PRÉSENTATION DU FUTUR PARC D'ACTIVITÉS « ZAC DU PRÉ PARIS » À CHAMPLAN ET DEMANDE DE CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le principe de création d'une Zone d'aménagement différée (ZAD) sur le secteur délimité selon le plan annexé ;
- DECIDE de soutenir la commune de Champlan auprès de Monsieur le Préfet afin de permettre la création de la ZAD sur les parcelles délimitées selon le plan annexé, d'une contenance de 30 Ha environ ;
- CONFIRME que la Communauté Paris-Saclay assurera la gestion de ce projet urbain au titre de ses compétences développement économique, création et gestion de ZAE ;
- PRECISE de ce fait que le droit de préemption associé à la ZAD sera instauré au profit de la Communauté Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à saisir le Préfet afin d'acter la création de cette ZAD par arrêté Préfectoral et d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

2 VOTES CONTRE : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE

70 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE DU FUTUR PARC D'ACTIVITÉS « ZAC DU PRÉ PARIS » À CHAMPLAN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention de gouvernance avec la commune de Champlan portant sur les modalités de pilotage du projet d'aménagement et de développement d'une ZAC économique sur la commune ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout acte relatif à son exécution ;
- CONFIRME que la Communauté Paris-Saclay assurera la gestion de ce projet urbain au titre de ses compétences développement économique, création et gestion de ZAE.

2 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE

71 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BGE PARIF POUR LA GESTION DE LA COUVEUSE D'ENTREPRISES ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNÉE LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention avec la BGE PaRIF relative à la Couveuse d'entreprises implantée au « 30 » au 30 avenue Carnot 91300 Massy
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

72 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention avec l'association Initiative Essonne au titre de l'année 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que la subvention est prévue au budget 2019.

73 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRÈS DE TOUT ORGANISME DANS LE CADRE DU "TOUR PARIS-SACLAY VTT" - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE Le Conseil départemental de l'Essonne et le Conseil Régional d'Ile de France pour l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du Tour Paris Saclay en VTT le dimanche 16 juin 2019 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention.

74 - FIXATION ET APPROBATION DES TARIFS POUR LE "TOUR PARIS-SACLAY VTT" - ÉDITION 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs d'inscription pour le Tour Paris-Saclay en VTT 2019, comme suit :

· Pré inscriptions (jusqu'au mardi 11 juin 2019) :

Randonnée de 12, 25 et 40 km : 5 euros

Randonnée de 55 km : 7 euros

· Inscriptions sur place (dimanche 16 juin 2019) :

Randonnée de 12, 25 et 40 km : 7 euros

Randonnée de 55 km : 9 euros

Enfants de moins de 12 ans (11 ans révolus le dimanche 16 juin 2019) et sponsors : gratuit

75 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME PARIS-SACLAY POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 avec l'association « Office de tourisme Paris-Saclay », qui prévoit le versement d'une subvention de 151 500 € et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

76 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE (ADCF) POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'AdCF pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2019 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

77 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE (AMIF) POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'Association des Maires d'Ile-de-France pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 29 025,81 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

78 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE (UME) POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'UME pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le versement de la cotisation afférente d'un montant de 3 000 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

79 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES DE LA RN20 POUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un délégué titulaire au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte d'études de la RN20 ;
- DESIGNE M. Dominique DELORT pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte d'études de la RN20.
- PRECISE que la délibération n°2016-397 du Conseil communautaire du 28 septembre 2016 demeure applicable en ce qui concerne le représentant suppléant.

80 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATOUT PLIE NORD-OUEST 91

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2016-464 du 16 novembre 2016 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 en remplacement de Mme Sabine FILIPPINI ;
- DESIGNE Mme Marie GLEYE représentant titulaire au Conseil d'administration de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

81 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR LA COMMUNE SAULX-LES-CHARTREUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE VITACITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2018-94 du Conseil communautaire du 28 mars 2018 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité en remplacement de Mme Sabine FILIPINI ;
- DESIGNE Mme Marie GLEYE représentant titulaire au Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

82 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) DE VERSAILLES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2017-119 du Conseil communautaire du 10 mai 2017 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;
- DESIGNE M. David ROS en tant que représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;
- DESIGNE Mme Catherine DELAITRE en tant que représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles.

83 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ALLIANCE PRÉVENTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Alliance Prévention ;
- DESIGNE M. Mustapha MARROUCHI pour représenter la Communauté Paris-Saclay en tant que représentant titulaire.

84 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59/01 69 35 66 57 ou par mail aux adresses suivantes : cecile.bigot@paris-saclay.com / julie.lecca@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT

25 février 2019

